



CENTRE DE COMPÉTENCES TRINATIONAL

pour vos projets de santé



SANTÉ SANS FRONTIÈRE
GESUNDHEIT OHNE GRENZEN

**Aperçu des formations des professions de santé médicales
et paramédicales
en France, en Allemagne et en Suisse
Partie 3 : Aide aux soins**



Fonds européen de développement régional (FEDER)
Europäischer Fonds für regionale Entwicklung (EFRE)



Dépasser les frontières : projet après projet
Der Oberrhein wächst zusammen, mit jedem Projekt

Auteurs

- Ansa Held, Natalia (TRISAN)
- Kassa, Lydia (Euro-Institut/TRISAN)

Traduction

- Ansa Held, Natalia (TRISAN)
- Kassa, Lydia (Euro-Institut/TRISAN)

Relecture d'experts :

- Allgeier, Julia (Ministerium für Soziales, Arbeit, Gesundheit und Demografie Rheinland-Pfalz)
- Durupt, Cédric (Agence Régionale de Santé Grand Est)
- Erlen, Ursula (Landespflegekammer Rheinland-Pfalz)
- Geisser, Romy (Oda Gesundheit beider Basel/Oda Santé Bâle)
- Hempelmann, Uwe (Regierungspräsidium Karlsruhe)
- Hoffart, Jürgen (Landesärztekammer Rheinland-Pfalz)
- Krick, Roland (Ministerium für Soziales, Arbeit, Gesundheit und Demografie Rheinland-Pfalz)
- Nurdin, Valérie (Agence Régionale de Santé Grand Est)
- Strohbach, Heiko (Ministerium für Soziales, Arbeit, Gesundheit und Demografie Rheinland-Pfalz)
- Zimmermann (Prof.), Frank (Universitätsspital Basel)

Ce document a été élaboré par le projet INTERREG „Plan trinational pour une offre de santé transfrontalière dans le Rhin supérieur » sur demande du comité opérationnel de l'action 6. Ne seront présentés seulement les professions de santé choisies par le comité opérationnel en relation avec la pandémie Covid 19.

L'aperçu est réparti en cinq parties :

Partie 1 : Domaine médical

Partie 2 : Soins infirmiers

Partie 3 : Aide aux soins

Partie 4 : Opération

Partie 5 : Laboratoire, radiologie et diagnostic

Remarque : Concernant la partie allemande, seront pris en compte les deux Länder du Rhin supérieur, périmètre du projet INTERREG, Bade-Wurtemberg et Rhénanie-Palatinat.

SOMMAIRE

Aide aux soins en Allemagne	4
Aide-soignant/e en Allemagne	4
Aide aux soins en Suisse	6
Aide en soins et accompagnement en Suisse.....	6
Aide aux soins en France	7
Aide-soignant/e en France	7



AIDE-SOIGNANT/E EN ALLEMAGNE



Intitulé du métier : Aide-soignant/e

Bade-Wurtemberg : „*Staatlich anerkannte Gesundheits- und Krankenpflegehelferin bzw. Staatlich anerkannter Gesundheits- und Krankenpflegehelfer*“

Rhénanie-Palatinat : „*Gesundheits- und Krankenpflegehelferin bzw. Gesundheits- und Krankenpflegehelfer*“



Base juridique et autorités compétentes :

Bade-Wurtemberg :

- Ministère des affaires sociales et de l'intégration
- *Verordnung des Sozialministeriums über die Ausbildung und Prüfung an staatlich anerkannten Schulen für Gesundheits- und Krankenpflegehilfe (Ausbildungs- und Prüfungsordnung Gesundheits- und Krankenpflegehilfe - APrOGeKrPflHi)*
du 19 novembre 2015

Rhénanie-Palatinat

- Service du Land pour les affaires sociales, la jeunesse et la prise en charge des soins
- *Landesverordnung über die Ausbildung, Prüfung und Führung der Berufsbezeichnung der Gesundheits- und Krankenpflegehelferin und des Gesundheits- und Krankenpflegehelfers* du 2 septembre 2019



Positionnement dans le système de formation : Cours du secondaire (deuxième cycle)



Établissement de formation : Ecole d'aides-soignants, centres de formation pratique



Conditions d'admission à la formation :

- Dans la plupart des Länder au moins un *Hauptschulabschluss*
- Certificat médical
- Certificat de langue allemande niveau B2



Procédure d'admission : Procédure d'admission sur dossier



Durée de la formation : 1-2 ans



Architecture globale de la formation :

- 700 heures de cours théoriques et pratiques
- 850 heures de formation pratique



Précisions relatives à la partie pratique de la formation : La formation pratique se déroule en soins hospitaliers de longue durée et en ambulatoire.



Possibilités de spécialisation (dans le cadre de la formation) :

- Possibilité de faire une formation à durée raccourcie en tant qu'infirmier
- Possibilité d'exercer en libéral en tant qu'aide-soignant ambulatoire



Frais d'inscription/scolarité : Selon le lieu de formation, différents coûts peuvent être exigés :

- Frais d'examen 75€
- Frais du certificat 75€
- Eventuellement chambre 100€/mois
- Eventuellement vêtements environ 50€



Rémunération de la partie pratique : Selon les Länder, entre 500 € et 1040€



Examens : Examen écrit, oral et pratique



Diplôme :

Bade-Wurtemberg

Staatlich anerkannter Gesundheits- und Krankenpflegehelfer/Staatlich anerkannte Gesundheits- und Krankenpflegehelferin

Rhénanie-Palatinat

Gesundheits- und Krankenpflegehelfer/Gesundheits- und Krankenpflegehelferin

AIDE EN SOINS ET ACCOMPAGNEMENT EN SUISSE



Intitulé du métier : Aide en soins et accompagnement



Base juridique et autorités compétentes :

- Ordonnance sur la formation professionnelle initiale EMS du 20.12.2010



Positionnement dans le système de formation : Formation professionnelle initiale



Établissement de formation : Centre de formation et entreprise



Conditions d'accès à la formation : Scolarité obligatoire achevée



Procédure d'admission : Certaines entreprises ou écoles recourent à un examen d'admission.



Durée de la formation : 2 ans



Architecture globale de la formation : La partie pratique de la formation s'étend sur toute la durée en moyenne à 4 jours par semaine. L'enseignement théorique comprend 720 périodes d'enseignement. Les cours interentreprises comprennent entre 23 et 25 jours de 8 heures (sauf pendant le dernier semestre).



Frais d'inscription/scolarité :

- 1^{ère} année : 750 CHF
- 2^{ème} année : 950 CHF

Ces chiffres peuvent varier selon les cantons.



Examens : Procédure de qualification et examen final : travail pratique, connaissances professionnelles, culture générale



Diplôme : Attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) d'aide en soins et accompagnement



Activités (sélection) :

- Accompagnement des patients
- Aide aux soins corporels
- Travaux domestiques



Possibilités de spécialisation (dans le cadre de la formation) :

- Assistant/e en soins et santé communautaire CFC
- Assistant/e socio-éducatif/ve CFC



Plus d'informations :

- Ordonnance sur la formation professionnelle initiale du 20.12.2010

AIDE AUX SOINS EN FRANCE

AIDE-SOIGNANT/E EN FRANCE



Intitulé du métier : Aide-Soignant/e



Base juridique et autorités compétentes :

- Arrêté du 22 octobre 2005 relatif au diplôme professionnel d'aide-soignant
- Autorité compétente : Ministère des Solidarités et de la Santé



Positionnement dans le système de formation : Certificat d'aptitude professionnelle (CAP)



Établissement de formation :

Bas-Rhin :

- IFAS du Centre Hospitalier Départemental (CHD) de Bischwiller
- IFSI IFAS de l'Établissement Public de Santé Alsace Nord (EPSAN) de Brumath
- IFSI IFAS du Centre Hospitalier (CH) de Haguenau
- IFAS hôpital du Neuenberg d'Ingwiller
- IFSI IFAS du Centre Hospitalier (CH) Sainte-Catherine de Saverne
- IFSI IFAS du Groupe Hospitalier Sélestat Obernai (GHSO) de Sélestat
- IFSI IFAS du Centre Hospitalier Régional Universitaire (CHRU) de Strasbourg
- IFSI IFAS du Groupe Hospitalier Saint-Vincent (GHSV) de Strasbourg
- IFAS du Centre Hospitalier Intercommunal (CHI) de Wissembourg

Haut Rhin :

- IFAS Institut de Formation du Diaconat Centre-Alsace de Colmar
- IFSI IFAS Centre de Formation aux Professions Paramédicales (CFPP) de Colmar
- IFAS Association pour la Réadaptation et la Formation Professionnelle (ARFP) de Mulhouse
- IFSI IFAS Institut de Formation aux Métiers de la Santé (IFMS) du Groupe Hospitalier de la Région de Mulhouse Sud-Alsace (GHRMSA)
- IFAS Diaconat-Roosevelt de Mulhouse
- IFSI IFAS du Centre Hospitalier (CH) de Rouffach



Conditions d'accès : Brevet national



Procédure d'admission : Concours de sélection :

- Épreuve écrite (une épreuve de français avec un texte de culture générale à commenter et un questionnaire sur la biologie humaine, des exercices de calcul et de mathématiques)
- Épreuve orale : 20 minutes pour exposer vos motivations et parler d'un sujet concernant le domaine sanitaire et social



Durée de la formation : 10-18 mois



Architecture globale de la formation : Théories et stages (le programme est en cours de réingénierie).
1435 heures de formation. Sujets de formation :

- Accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne
- L'état clinique d'une personne
- Les soins
- Ergonomie
- Relation – communication
- Hygiène des locaux hospitaliers
- Transmission des informations
- Organisation du travail



Précisions relatives à la partie pratique de la formation : 24 semaines soit 840 heures

- Service de court séjour : médecine ;
- Service de court séjour : chirurgie ;
- Service de moyen ou long séjour : personnes âgées ou handicapées
- Service de santé mentale ou service de psychiatrie ;
- Secteur extrahospitalier,
- Structure optionnelle



Possibilités de spécialisation (dans le cadre de la formation) : Si l'aide-soignant dispose d'au moins trois ans d'expérience professionnelle il/elle peut participer au concours IFSI réservé aux aides-soignants et sera dispensé du premier stage. Si l'aide-soignant ne dispose pas d'expérience il/elle doit participer au concours d'entrée « classique ».



Frais d'inscription/scolarisation :

- Frais d'inscription : 100€
- Frais de formation : 4800€ qui est prise en charge par la Région Grand-Est sous conditions



Rémunération de la partie pratique : Rémunération selon les grilles du personnel non-médical. Les élèves aides-soignants sont fonctionnaires stagiaires. Ils sont payés correspondant au premier échelon du grade de la classe normale.



Examens : Épreuves écrites, orales et pratiques



Diplôme : Diplôme d'État d'aide-soignant (DEAS)

Comment améliorer l'offre de santé transfrontalière dans le Rhin supérieur ? C'est l'objet du projet INTERREG « Plan d'action trinational pour une offre de santé transfrontalière » porté par l'Euro-Institut/TRISAN et cofinancé par 29 partenaires institutionnels français, allemands et suisses. Concrètement, le projet vise à développer les potentiels de coopération, accompagner les projets en cours, réduire les obstacles liés aux frontières et développer la connaissance mutuelle des systèmes de santé. Par ailleurs, il s'agit également d'élaborer un plan d'action trinational pour structurer la coopération sanitaire dans le Rhin supérieur et définir le rôle futur de TRISAN, centre de compétences trinational pour la coopération en santé actuellement rattaché à l'Euro-Institut. Le projet bénéficie d'un cofinancement européen dans le cadre du programme INTERREG V A Rhin supérieur (Fonds européen de développement régional), de la Confédération suisse (Nouvelle politique régionale) ainsi que des partenaires cofinanceurs du projet ci-dessous.



Fonds européens de développement régional (FEDER)
Europäischer Fonds für regionale Entwicklung (EFRE)



Dépasser les frontières : projet après projet
Der Oberrhein wächst zusammen, mit jedem Projekt